

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 20 juillet 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D23.070

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : RODRIGUES David, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, DE SOUSA Guy, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), RODIER Colette (pouvoir donné à ROUCHOUX Philippe), VALENTIN Christine (pouvoir donné à FABRE Jean), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël) absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.070 : COMPLEMENT D'HONORAIRES BONNET TEISSIER POUR L'EXTENSION DE BLANCHISSERIE

Monsieur le Président fait part du dossier de la Blanchisserie qui à la suite de la défaillance du gérant a été très compliqué à gérer. Un nouveau bail a été signé avec un repreneur récemment. À la suite de cela d'importantes modifications ont dû être apportées au projet d'extension afin d'adapter les locaux au process du repreneur. Le dossier a dû être modifié (nouveaux plans...), des travaux modificatifs

ont été réalisés par les entreprises titulaires des marchés initiaux. Le chantier qui devait être terminé en décembre 2022 et encore en cours (achèvement imminent). A noter que toutes les parties prenantes ont joué le jeu malgré la complexité de la situation et grâce à un important travail de dialogue et coordination de l'architecte.

Au vu de cette situation (charge de travail et durée de la mission), l'architecte a demandé des honoraires supplémentaires, après échanges avec le Président un compromis est proposé pour un montant de 8 500 € HT.

CONSIDERANT les modifications apportées au projet initial et la charge de travail supplémentaire induite pour l'architecte ;

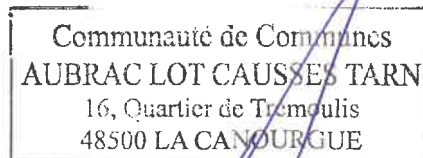
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

DECIDE d'accepter un complément d'honoraires de 8 500 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 26 juillet 2023,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL